

1- LABORATOIRES SOUS-TRAITANTS

La quasi-totalité des analyses est réalisée sur nos plateaux techniques BIOLAB aux Mureaux, et sur les sites d'urgences des cliniques de Saint Germain en Laye et d'Evry.

A compter du 2 juillet 2018, les examens spécialisés seront adressés au Laboratoire **Biomnis Eurofins**

2- FRAIS A LA CHARGE DES PATIENTS :

- En l'absence de prescription médicale valable, de carte VITALE et/ou d'attestation de droits et/ou de carte de mutuelle en cours de validité, les patients devront régler tout ou partie du montant des analyses.

- Analyses "Hors nomenclature" (non prises en charge par la Sécurité sociale) : **elles doivent être réglées dans tous les cas** (certaines mutuelles pouvant en prendre en charge tout ou partie sur présentation d'une facture qui vous sera remise)

- Résultats à poster, frais d'envoi :... **1€**

3- COMMENTAIRES DES COMPTES-RENDUS :

Il est rappelé que les Secrétaires et les Préleveurs ne sont pas légalement habilités à commenter vos résultats. Certains commentaires se trouvent sur le compte-rendu. En cas de besoin, seuls un Biologiste ou votre Médecin pourra commenter vos résultats dans le respect de la déontologie.

4-MODES DE RÈGLEMENT ACCEPTÉS

En raison d'un très grand nombre d'impayés, la direction de BIOLAB n'accepte que les **cartes bancaires et les espèces**

5- PRISE EN CHARGE :

Préparez votre carte VITALE et votre carte MUTUELLE

La mise à jour de votre carte vitale est indispensable pour la prise en charge de votre dossier.

Merci de votre compréhension
La Direction.